



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. MARTINEZ, SAUVAGEON, et Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes CAO-BROWN (arrivée à 19h12), CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD (arrivé à 19h04), CHAREYRE, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Propos liminaires de Monsieur le Maire :

Je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle rentrée, j'espère que chacun a pu profiter de cette période estivale pour recharger ses batteries, que chacun a pu profiter de ses proches et de ces moments précieux pour à nouveau vous consacrer pleinement à votre mission de conseiller au service de nos concitoyens. J'ai aussi volontairement décalé le conseil de ce soir pour que tous puissent y participer, chacun appréciera cette démarche à son juste titre.

L'été ne fut pas pour autant de tout repos, nous dûment retrousser les manches pour entrevoir une rentrée sereine.

La tarification sociale de la cantine connaît un franc succès, avec des effectifs qui avoisient les 90 demi-pensionnaires qui bénéficient d'un repas complètement équilibré (loi égalim). C'est une satisfaction bien sûr pour notre commune d'offrir ce type de prestation aux familles, ce n'est pas pour autant que les impayés de cette prestation diminuent, même avec des factures très allégées, c'est vous dire si les difficultés sont grandes pour certains.

La forte augmentation d'élèves à la cantine a eu pour conséquence également de revoir notre copie concernant la gestion du temps méridien pour se mettre en conformité avec le taux d'encadrement et la qualification des encadrants.

En concertation avec le CLEM, nous avons opté pour un passage du temps méridien qui passe sous la coupelle de la gestion Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) pour répondre aux exigences et au confort de nos élèves. Ce temps méridien en (CLSH) est organisé autour d'une co-direction avec nos animateurs professionnels du CLEM Laëtitia SWIADEK et David KUMPF, épaulés par des animateurs professionnels du CLEM, d'agents titulaires de la collectivité (ATSEM, personnels de cantine) et agents contractuels de la mairie titulaires d'un diplôme spécifique.

Ce modèle de fonctionnement répond pleinement aux nécessités impératives minimales de l'accompagnement des élèves pendant ce temps délicat mais si important.

Cette stratégie à un coût qui est supporté pour moitié par la CAF et un reste à charge pour la collectivité de 14.854,75 €/année. C'est un choix social éducatif assumé.

On ne négocie pas avec le taux d'encadrement et la qualification de l'encadrement.

L'autre point sur lequel nous nous sommes activés concerne le ré-emploi des éléments du bâtiment SESCOÏ. Nous avons négocié avec le nouvel acquéreur, la société LP PROMOTION, les prélèvements d'éléments structurants de grande qualité, pour leur donner une deuxième vie avant démolition.

Agents, maire, adjoints, conseillers et simples citoyens ont opéré pour récupérer pendant les quinze derniers jours d'août :

- menuiseries aluminiums pour l'école
- modules de parois pour le bureau de la directrice d'école
- barrière coulissante pour l'espace compost
- portail sectionnel pour les ateliers municipaux
- 140 m² de bardage trespa pour le vestiaire du foot
- 200 m² de dalle de plafond grande qualité pour l'école maternelle
- 400 m² de dalle de moquette lestée pour la salle de gym, salle polyvalente
- éléments d'électricité (prises interrupteurs etc..)
- garage à vélo

Il fallut supporter chaleur et poussière mais cela a tout son sens avec les enjeux actuels et la nécessité autant que faire ce peut, d'utiliser le ré-emploi.

La valorisation des matériels récupérés dépasse les 50 000 €.

Les commerces ont aussi été notre préoccupation cet été.

Nous avons étudié en commission des finances afin de trouver une solution alternative au relogement de l'activité de la Palestre. Des solutions ont été envisagées mais les services juridiques de l'association des maires de France nous ont déconseillé d'opter pour ce choix. Car même s'il se justifiait de solution transitoire apportant des compensations financières à la commune, il ne présentait pas toutes les garanties légales. La palestre a par conséquent ré-investi une partie de son ancien espace pour le moment.

Il fallut également trouver rapidement une solution pour reloger la boulangerie afin de conserver ce commerce de proximité sur notre commune. Je voulais au nom du conseil

remercier Mr MAZILLE néo-proprétaire du bâtiment qui reçoit actuellement notre boulangerie, pour avoir accepté notre proposition dans son nouvel espace.

Le repas républicain a été un franc succès.

Nos associations ont également fait le plein de leurs adhérents pour cette rentrée ce qui constitue aussi un marqueur fort de bonne santé et de vitalité d'une commune engagée avec des bénévoles motivés et passionnés.

INTERVENTION DE Madame Isabelle GAULIN, Directrice de la SEMA, afin de donner des informations sur le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réfection de la place de la République qui va être voté lors de ce conseil, et de répondre aux questions que pourraient se poser les Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire propose de voter ce point en premier.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AVEC 1 ABSTENTION : Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal,

• TRAVAUX PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : ATTRIBUTION MAÎTRISE D'ŒUVRE

APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de la place de la République à EQUINOXE PAYSAGES et INGEPRO pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 108.100 € H.T.T, soit 129.720 € TTC sur la durée du marché, dont 89.300 € H.T. de tranche ferme et 18.800 € H.T. de tranche optionnelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- M. et Mme GUILLOT : parcelle A253 ; rue Tony Révillon ; 48,11 m² ; acheteur : SCI ACMC INVESTISSEMENTS

- M. Karim LAKRAA : parcelle A210 ; 173, rue de la Levée ; 79 m² ; acheteurs : M. et Mme ROBIO EL MAKRAI

- Madame Léa SEUROT : parcelle A813 ; 62 rue de la Poste ; 104,33 m² ; acheteur : Mme Annick GÉRIN

- Madame Chloé CHAGOURIN : parcelle A40 ; 130 rue Jean Jaurès ; 78,03 m² ; acheteur : M. Sébastien GRANGER

- SARL Les Mimosas : parcelles A751, 753 et 755 ; 35,43 et 51 rue de la Levée ; 60,48 m² ; acheteurs : M. et Mme BARRANCO

- SCI Résidence La Saône : parcelle A333 ; place de la République ; 638 m² ; acheteur : KYANEOS PIERRE

- Monsieur Jules DREYFUS : parcelle A7 ; 83 rue Neuve ; 47,04 m² ; M.HONORÉ
Le Conseil Municipal,
RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

• SUBVENTION CLEM

DÉCIDE d'abonder la subvention 2023 accordée au CLEM de 6.574,00€.

• ASSOCIATION SPORTIVE SAINT LAURENTINE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'A.S.S.L.

• DÉGRADATIONS SUR BIENS COMMUNAUX : RECETTE EXCEPTIONNELLE

DÉCIDE que le remboursement de la somme de 4.137 € correspondant aux réparations effectuées suite à des dégradations commises par de jeunes adolescents soit demandé aux parents de ceux-ci.

• REMBOURSEMENT ENROULEUR PAR CLEM : RECETTE EXCEPTIONNELLE

DÉCIDE que soit demandé au CLEM le remboursement de 55 €, montant correspondant à l'achat d'un nouvel enrouleur.

• RECETTES REPAS RÉPUBLICAIN : DON AU BUDGET DU C.C.A.S.

DÉCIDE que les recettes perçues au titre du repas républicain (1.200 €) soient reversées au budget du CCAS.

• CIMETIÈRE COMMUNAL : TARIF RENOUVELLEMENT CASE COLUMBARIUM

FIXE à 250 € le renouvellement d'une case de columbarium pour 30 ans.

• BUDGET COMMUNAL : ADMISSION EN NON VALEUR

ADMET EN NON VALEUR la somme de 879,78 euros.

• CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION

DÉCIDE la création de trois postes d'adjoint d'animation de 8 heures hebdomadaires chacun.

DIT que le tableau des emplois de la commune sera modifié en conséquence.

• CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 10 heures hebdomadaires.

DIT que le tableau des emplois permanent de la commune sera modifié en conséquence.

• RECENSEMENT POPULATION 2024 : AGENTS RECENSEURS ET COORDINATEUR

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement de cinq agents recenseurs et d'un agent coordinateur.

• ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Aucune décision prise.

• ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION COUVERTURE PRÉVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Aucune décision prise.

• BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : APPROBATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DE LA NOUVELLE CONVENTION CONCLUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN, DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC ET DE LA GRATUITÉ D'INSCRIPTION ET D'EMPRUNT POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

APPROUVE :

- le règlement intérieur de la bibliothèque rédigé il y a déjà plusieurs années
- la nouvelle convention 2023-2028 conclue avec le Département et autorise Monsieur le Maire à la signer
- les horaires suivants d'ouverture au public de la bibliothèque : mardi : 17h à 19h ; mercredi 10h à 12 h et 16h30 à 18h30 ; jeudi : 15h à 18h ; vendredi : 16h30 à 18h30 ; samedi : 10h à 12h.
- la gratuité d'inscription et d'emprunt pour les personnes suivantes : moins de 18 ans ; étudiants ; en recherche d'emploi ; les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique et Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ; professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture.

• INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Questions posées par le groupe « Saint-Laurent autrement » :

↳ En 2022, 4 départements, dont l'Ain ont été classés en zones d'alertes renforcées, niveau 3 sur 4 des alertes sécheresse. Compte-tenu des prédictions météorologiques et de la pénurie d'eau, plusieurs communes viennent d'interdire la construction de piscines privées. C'est le cas dans 9 communes du Var, où les maisons individuelles et les immeubles ont la formelle interdiction de construire de nouvelles piscines pendant les 5 années à venir. Ces nouvelles restrictions communales sur les permis de construire de piscines ont vocation à prévenir le manque d'eau durant des épisodes de sécheresses avancés.

A Saint-Laurent, envisage-t-on d'autoriser ou d'interdire la construction de nouvelles piscines privées ?"

Monsieur le Maire indique qu'il a saisi la DDT sur cette question et qu'il lui a été répondu que les Maires n'ont pas le droit d'interdire les piscines. La seule restriction possible est l'interdiction de remplir les piscines qui est prise par arrêté préfectoral.

↳ Festival de théâtre : - pouvez-vous donner des informations complémentaires à l'article paru dans la presse ? Les troupes n'étant pas prêtes, le festival est reporté à une

date ultérieure.

- la communication n'a pas commencé alors que le festival doit débiter le 6 octobre : n'est-ce pas un peu tard ?

- est-ce que le CLEM est impliqué dans cet événement ?

Monsieur André PROST, Conseiller Municipal, souhaite savoir qui est l'Adjoint en charge des Affaires culturelles car il trouve étonnant qu'il y ait un article dans le journal annonçant le festival et qu'ensuite celui-ci soit annulé.

Il lui est répondu que tout ceci est indépendant de la Mairie, ce n'est pas la collectivité qui organise ce spectacle.

Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal, pense que ce festival est une bonne idée.

↳ Bulletin municipal

- sauf erreur, le dernier bulletin municipal date de novembre 2022 ; pourquoi n'y a-t-il pas eu de nouvelle parution ? Un bulletin est en cours de rédaction.

↳ Commissions

- est-il possible de procéder à la désignation d'André Prost dans les différentes commissions en remplacement d'Emmanuel Garcia Piqueras ? Monsieur André PROST est désigné membre des Commissions suivantes :

- communication
- commerces et développement économique

↳ Fourrière

- peut-on prévoir un groupement d'achat avec Mâcon ou la MBA pour le prochain marché de fourrière ? La MBA ne dispose pas de cette compétence.

Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale, évoque le feu du 25 septembre dernier sur le site de compostage.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, lui répond qu'il s'agit d'un acte de malveillance.

Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, indique qu'il était présent sur les lieux et qu'il a dit aux pompiers de ne pas venir, notamment à cause des restrictions existantes au niveau de l'eau.

Monsieur André PROST, Conseiller Municipal, s'étonne de l'intervention en ce sens de Monsieur SAUVAGEON, le brûlage des déchets étant interdit jusqu'au 30 septembre.

Il aimerait que l'on parle de fond car on parle beaucoup d'écologie et là on a une émanation importante de Co2 qui dure assez longtemps et on dit aux pompiers de ne pas intervenir.

Pour conclure, Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, précise que deux pompiers sont venus voir sur place et n'ont pas jugé utile de programmer une intervention de leur service.

Il évoque ensuite la Commission Environnement qui s'est réunie le 16 septembre et a travaillé sur le cimetière. Sur les conseils d'une des membres un essai (ray-grass) va être réalisé après la Toussaint sur une allée.

Une étude de la rue de la Levée est en cours également. Retrait d'une place de stationnement afin de mettre des massifs. Concernant la rue Albert Cousin, le parterre devant la salle des fêtes va être refait.

Monsieur le Maire tient à féliciter cette Commission, véritable « labo à idées ».

Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, prend la parole afin d'évoquer l'écluse provisoire installée rue du pré paquier et précise qu'il s'agit là d'un essai afin de tenter de limiter la vitesse des véhicules.

Madame Sandrine GAULTIER, Adjoint, indique ensuite que la rentrée scolaire s'est déroulée, dans une bonne ambiance et avec une bonne répartition des classes.

Monsieur André PROST, Conseiller Municipal, souhaite mettre « un zeste de politique suite au discours du Président de la République » qui a dit que les taxes foncières ont augmentées à cause des communes. Il souhaite qu'au niveau local, nous soyons capables d'expliquer les hausses puisque la commune n'a augmenté que de 1% sa part.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, répond qu'une explication rationnelle des répartitions de la taxe foncière sera apportée sur le flash info du site de la commune ainsi que dans le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

